

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 MARS 2021**

**Délibération**  
n° 2021.03.060

**Education à  
l'environnement pour  
un développement  
durable (EEDD) :  
Attribution d'une  
subvention à  
Charente Nature -  
Avenant financier n°6  
pour l'année 2021**

**LE ONZE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 mars 2021**

**Secrétaire de séance** : Jacky BONNET

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Martine LIEGE-TALON

**Ont donné pouvoir** :

Catherine BREARD à Monique CHIRON, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Véronique DE MAILLARD à Michel GERMANEAU, Valérie DUBOIS à Pascal MONIER, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Raphaël MANZANAS à Minerve CALDERARI, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Zalissa ZOUNGRANA à Sophie FORT

**Suppléant(s)** :

Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON

**Excusé(s)** :

Catherine BREARD, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Sandrine JOUINEAU, Raphaël MANZANAS, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.03.060**

Rapporteur : Monsieur REVEREAULT

**EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) :  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A CHARENTE NATURE - AVENANT FINANCIER N°6  
POUR L'ANNEE 2021**

Dans le cadre de sa politique environnementale, GrandAngoulême est partenaire, depuis 1997, de l'Inspection Académique de la Charente et de l'association Charente Nature, dans la mise en place et le développement de programmes pédagogiques sur le thème des déchets (programme « Rouletaboule » depuis 1997), de l'eau (programme « Ricochets » depuis 1999) de la biodiversité (programme « Curieux de nature » depuis 2002), et du changement climatique (2009) en direction des écoles primaires et classes spécialisées telles que les Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ou Instituts médico Educatifs de GrandAngoulême.

Les nouvelles compétences de GrandAngoulême ainsi que l'évolution des problématiques environnementales ont nécessité de faire évoluer les contenus des programmes pédagogiques. Ainsi de nouveaux partenaires, acteurs du territoire, sont venus apporter leurs savoir-faire dans un souci d'amélioration continue.

Depuis 2008, l'espace pédagogique Anim'Eau, mis en place par la Fédération de la Pêche, a été intégré au sein des programmes pédagogiques « Ricochets » et/ou « Milieux Naturels » compte tenu de son intérêt pédagogique.

En 2009, 4 structures partenaires (CAUE, Maisons paysannes, Musée d'Angoulême et les Petits Débrouillards) ont rejoint le programme changement climatique.

Depuis 2009, les visites de site de traitement (Ecopole, déchèterie) ont été confiées à Charente Nature. Le public concerné est le public jeune (scolaires et hors scolaires).

En 2021 les Jardins d'Isis sont intégrés dans les programmes pédagogiques d'EEDD et interviendront sur le programme « Compostage ».

Le cadre et les modalités de la collaboration entre partenaires institutionnels et associatif est fixé par une convention de partenariat pluriannuelle 2019-2023 « pour l'éducation à l'environnement en milieu scolaire » assorti d'un avenant financier annuel.

La convention prévoit en outre que les partenaires de GrandAngoulême pourront lui solliciter le versement d'une subvention afin de mener à bien le partenariat.

Pour chaque subvention accordée par GrandAngoulême, le montant, les modalités de versement et les obligations des partenaires font l'objet, chaque année, d'un avenant financier à la convention de partenariat. Cet avenant précise en outre la répartition entre les services de GrandAngoulême de leur prise en charge :

- Budget principal Service Développement Durable sur les programmes pédagogiques « Curieux de nature » et « Changement climatique ».
- Budget annexe Déchets Ménagers sur le programme déchets : « Rouletaboule », « Compost », « consommation responsable », « gaspillage alimentaire » et visites des sites de traitements (Atrion, déchèterie).
- Budget annexe assainissement eau potable sur le programme eau « Ricochets » et les visites de la station d'épuration d'Angoulême-Frégeneuil.

La coordination de ces programmes pédagogiques sur l'environnement est assurée par le service Développement Durable.

Il est proposé d'attribuer les subventions telles que définies dans l'avenant financier n°6 correspondant à l'année 2021 pour un montant total de 105 645 €.

En application de la délibération n°131 du 16 juillet 2020, c'est le bureau communautaire, qui est compétent pour attribuer les subventions aux associations d'un montant maximum de 10 000 € par an et dans la limite des crédits inscrits au budget.

En conséquence, les subventions relatives aux actions suivantes seront attribuées par le bureau communautaire lors de sa séance du 18 mars 2021 :

- l'espace info énergie du CAUE et l'association des Petits Débrouillards comme partenaires pédagogiques sur le programme de sensibilisation au changement climatique.
- le partenariat avec la Fédération de la Pêche sur le programme pédagogique sur l'eau.
- le partenariat avec la Fédération de la Chasse sur le programme pédagogique sur la biodiversité.
- le partenariat avec les Jardins d'Isis sur le programme compostage.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer à l'association Charente Nature une subvention de 95 910 € et portant sur :

- la coordination pédagogique et animation des programmes pédagogiques sur l'environnement avec Charente Nature.
- la délégation de la partie animation sur le site de l'Ecopôle, de la déchèterie de La Couronne et d'Atrion à l'association Charente Nature.

Structure bénéficiaire	Montant total de la subvention 2021 (71 classes)
Charente Nature	95 910€

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association Charente Nature dans le cadre de l'animation des programmes pédagogiques sur l'environnement telle que définie dans l'avenant financier n°6 pour l'année 2021,

**D'INSCRIRE** les dépenses :

- sur le budget principal Développement Durable (DA2E) pour la somme de **25 380€**
- Sur le budget annexe déchets ménagers pour la somme de **40 380€**
- Sur le budget annexe assainissement eau potable pour la somme de **30 150 €**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'avenant n°6 relatif au versement des subventions 2021.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>18 mars 2021</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 mars 2021</b>